

Aurillac, le 20 mai 2022

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0196

Demandeur : DELPUECH Laurent

Date d'enregistrement de la demande : 25/04/2022

Date limite de candidature : 24/07/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/08/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
TEISSIERES-DE-CORNET	18,25	DELPUECH Raymond	Section B 176,177,222,223,225,236,239, 240,272,645,
CRANDELLES	2,69	DELPUECH Raymond	Section B 18
TEISSIERES-DE-CORNET	30,97	Indivision DELPUECH	Section B 165,172,173,174,180,181,212, 509, 511,542,572,
TEISSIERES-DE-CORNET	6,24	GFA de la Calmette	Section B 215,216,238,386,573,574,
CRANDELLES	10,16	GFA de la Calmette	Section B 6,8,9,294,330,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**